



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-152

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÉTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 17 mai 2025 de 10 heures à 23 heures
parc des cités et terrain de football Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Michaël DELHAYE, président du Comité des fêtes de Molinghem, domicilié à ISBERGUES, 18 rue le Chatelier, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Michaël DELHAYE, président du Comité des fêtes de Molinghem est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la fête de la nature, le samedi 17 mai 2025 de 10 heures à 23 heures, parc des cités, terrain de football Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 16 AVR. 2025

Le Maire,



Publié le 24 AVR. 2025

David THELLIER